

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 21 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 21 mars 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER et Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nadine LECHATILLIER à Jean-Daniel GOUDIER  
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230327-23\_05398-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

**Absent excusé :** Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 28	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2023-036 – Demande de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur au sein du pôle Victor-Hugo**

Les opérations d'investissement peuvent bénéficier, à certaines conditions, des subventions suivantes :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) prévue à l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) prévue à l'article L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La DETR permet de favoriser le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Elle permet également de financer des projets d'investissement des communes et de leurs groupements, dans les domaines économiques, environnemental, social, touristique.

La DSIL est destinée au soutien de l'investissement des collectivités territoriales et orientée vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires. La rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables fait partie de ces priorités.

L'objectif de ce projet est l'installation d'une pompe à chaleur au Pôle Victor Hugo, aussi, pour mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat soit au titre de la DETR et/ou de la DSIL.

Dans ce contexte, le **plan de financement** proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Montant en € (T.T.C.)	Source de financement	Taux (en %)	Montant en € (H.T.)	Montant en € (T.T.C.)
Installation pompes à chaleur	35 000	42 000	<b>Aides publiques</b>			
			Etat – DETR et/ou DSIL	40 %	14 000	16 800
			<b>Autofinancement</b>	60 %	21 000	25 200
<b>TOTAL</b>	35 000	42 000			35 000	42 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 35 000 € HT (soit 42 000 € TTC),
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **ATTESTE** que les travaux ne sont pas commencés et s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention à la DETR et/ou à la DSIL et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 27 mars 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

